

Enquête sur les expéditions d'engrais

Rapport des distributeurs en gros canadiens



CONFIDENTIEL une fois rempli

Données recueillies en vertu de la
Loi sur la statistique, Lois révisées du
Canada, 1985, chapitre S-19.

En vertu de la *Loi sur la statistique*, il est
obligatoire de remplir le présent questionnaire.

Nom de l'entreprise : _____
 Nom du responsable _____
 de la déclaration : _____
 N° de téléphone : _____
 Courriel : _____

Mois : _____
 Année : _____

Introduction : Cette enquête à participation obligatoire de Statistique Canada est menée au nom de l'Institut canadien des engrais et d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, afin de produire des données statistiques sur les expéditions d'engrais au Canada par les fabricants, les distributeurs en gros et les principaux détaillants.

Veuillez remplir ce questionnaire et nous le faire parvenir d'ici une semaine.

Quelle unité de mesure utilisez-vous pour vos dossiers?
 Faites un « X » à côté de la catégorie qui s'y applique.

Tonnes métriques Tonnes américaines

Autre, précisez : _____

Expéditions aux marchés agricoles canadiens : des produits importés au Canada et produits achetés à des entreprises non déclarantes

Inclure les expéditions :

- tous les produits (que vous avez importés ou achetés d'entreprises non déclarantes) et que vous avez transférés matériellement (soit vendus, soit expédiés) pendant le mois dernier :
 - à vos acheteurs au détail canadiens à des fins agricoles;
 - vers vos propres points de vente au détail;
- de produits intérieurs PROVENANT d'autres producteurs canadiens qui **NE** sont **PAS** énumérés à la dernière page.

Exclure les expéditions :

- Pour éviter de déclarer deux fois les mêmes produits et s'assurer de recueillir les données sur les expéditions vers la destination finale :
- NE déclarez PAS les expéditions achetées des producteurs ou codistributeurs canadiens déclarants (voir la liste des entreprises à la dernière page).
- NE déclarez PAS les ventes industrielles ou de jardin et pelouse intérieures (du mieux que vous puissiez le déterminer).
- NE déclarez PAS les oligo-éléments.

Importations :

- Déclarez toutes les expéditions d'importations faites aux détaillants aux fins de consommation au Canada.
- Déclarez tous les engrais que votre entreprise expédie au Canada dans le mois pendant lequel ils ont été expédiés vers la province de destination finale.
- Incluez les produits selon l'importateur attiré et les produits importés par courtage.

Instructions de déclaration :

- Déclarez les expéditions d'importations à l'intérieur du Canada vers la province de destination finale (du mieux que vous puissiez le déterminer, par province).
- Aux fins de cette enquête, C.-B. est la région de la Colombie-Britannique qui est située au sud de l'autoroute n° 16. Les ventes dans la région de la Rivière-de-la-Paix de la C.-B. au nord de l'autoroute n°16, devraient être incluses dans l'Alberta.
- Aucune conversion n'est nécessaire. Déclarez les expéditions selon la forme et la concentration dans laquelle elles sont livrées aux acheteurs. Prenez note que la liste détaillée des produits est mise à votre disposition aux fins de déclaration seulement – les renseignements seront regroupés plus tard pour la publication des produits suivants : ammoniacque, urée, NA / NAC, SA, PMA, PAD, potasse et autre.
- Veuillez inscrire les chiffres à la tonne près, p. ex., 123 456.

Produit	Analyse (N-P-K-S)	Atlantique	Québec	Ontario	Manitoba	Sask.	Alberta et Rivière de la Paix, C.-B.	C.-B.
Ammoniacque liquide (NH3)	24-0-0							
Ammoniacque anhydre (NH3)	82-0-0-0							
Urée	46-0-0							
ESN	44-0-0							
Nitrate d'ammonium (NA / NAC)	34-0-0-0							
Solutions azotées (NAC)	28-0-0-0							
	32-0-0-0							
Phosphate monoacide d'ammonium (PMA)	11-52-0-0							
Phosphate d'ammonium diacide (PAD)	18-46-0-0							
Solution de polyphosphate d'ammonium	10-34-0-0							
	11-37-0-0							
Potasse	0-0-60/62-0							
Sulfate de potassium	0-0-50-18							
Sulfate double de magnésium et de potassium (KMAG)	0-0-22-22							
Sulfate d'ammonium (SA)	21-0-0-24							
	20-0-0-24							
Thiosulfate d'ammonium	15-0-0-20							
Soufre élémentaire	0-0-0-90							
	0-0-0-85							
Phosphate sulfate d'ammonium	16-20-0-14							
Autre (précisez l'analyse)								
Autre (précisez l'analyse)								
Matériaux de fertilisation, total	TOTAL							

